

Procès-verbal de la session du Conseil Communautaire du 11 février 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 11 février à 17 heures 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes « Cœur de Brenne », dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de la communauté de communes, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis CAMUS, Président.

Nombre de membres en exercice	Nombre de membres présents	Nombre de membres votants
21	18	19

Date de convocation : 4 février 2025

Présents :

Mesdames et Messieurs, JUBERT, MAROTTE, CELLERIN, THOMAS, BARRE, FLEURY, DANVY, BLANCHET, DOUADY, CAMUS, LUCHINI, SCHNEIDER, TELLIER, PROUTEAU, MARCQ, CHAGNON, VALET et DROZDZ.

Absents excusés :

Monsieur Robert BOSCARINO a donné pouvoir Monsieur Jean-Louis CAMUS
Monsieur BOISLAIGUE représenté par sa suppléante, Madame Cathy CHAGNON
Messieurs Michel DAUBORD et Sébastien LALANGE.
Madame Pascale PAULMIER

Assistaient également :

Madame Christine CARCA membre suppléant,
Monsieur Alain POTIER conseiller municipal de la Commune d'Obterre
Mesdames Christelle CHAMBARD, DGS et Catherine CHILLOU, Responsable du Service Finances

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance.

Désignation du secrétaire de séance

Madame Cathy CHAGNON est désignée secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 24 septembre 2024

Le Président donne lecture du procès-verbal de la session du conseil communautaire en date du 17 décembre 2024.
Le Conseil Communautaire l'approuve à l'unanimité.

Arrivée de Madame SCHNEIDER à 18h00

Ordre du jour

Monsieur le Président rappelle l'ordre du jour :

- Décisions du Président
- Structure :
 - Débat d'orientations budgétaires 2025
- Ordures ménagères :
 - Adhésion à EcoDDS

- Affaires économiques :
 - Boulangerie de Martizay
 - Plan de financement prévisionnel réhabilitation de la Boulangerie
 - Plan de financement prévisionnel réhabilitation du logement
 - Bail Commercial
 - Ensemble immobilier Route de Châteauroux : lancement de la première phase de travaux
- Personnel
- Service petite enfance – enfance - Jeunesse :
 - Validation du projet éducatif
 - Projet de restructuration de la crèche de Paulnay : plan de financement prévisionnel

Décisions du Président

Virements de crédits Budget Principal et Budget Logements

Le Président,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°06/10-2023 du 29 novembre 2023 relative à l'application de la fongibilité des crédits qui permet au Président d'opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de la section ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°02/15-2024 du 26 mars 2024 adoptant le budget primitif 2024 du budget Affaires Economiques ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°02/16-2024 du 26 mars 2024 adoptant le budget primitif 2024 du budget Logements ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°02/17-2024 du 26 mars 2024 adoptant le budget primitif 2024 du budget Principal ;

Considérant qu'il est nécessaire d'ouvrir des crédits budgétaires pour faire face à des dépenses qui n'ont pas été prévues au Budget « Principal » 2024 et aux budgets annexes 2024 « Affaires économiques » et « Logements »,

A demandé au comptable public de prendre en compte les virement de crédits suivants :

ARVC N°2024-08 – Virement de crédits Budget Principal

Section de Fonctionnement :

6541 F020	Admission en non valeur créances irrécouvrables	+ 187.00 €
6542 F020	Admission en non valeur créances éteintes	+ 3.50 €
60612 F020	Electricité	- 190.50 €

ARVC N°2024-09 – Virement de crédits Budget Logements

Section de Fonctionnement :

6541 F555	Admission en non-valeur créances irrécouvrables	+ 1 541.00 €
6817 F555	Provisions pour impayés	+ 2 640.00 €
6215 F555	Frais de personnel au budget principal	- 1 397.00 €
6228 F555	Frais divers	- 2 784.00 €

ARVC N°2024-10 – Virement de crédits Budget Principal

Section Dépenses de Fonctionnement :

6811 F020	Amortissements	+ 12 000.00 €
6238 F020	Divers	- 12 000.00 €

Section Recettes d'Investissement :

28188-01 F020	Amortissements	+ 12 000.00 €
1641-02 F020	Emprunts	- 12 000.00 €

ARVC N°2024-11 – Virement de crédits Budget Affaires économiques

Section de Fonctionnement :

6811 F632	Amortissements	+ 2 160.00 €
62268 F632	Honoraires	- 2 160.00 €

Section d'Investissement :

281321-01 F632	Amortissements	+ 2 160.00 €
1641-02 F632	Emprunts	- 2 160.00 €

ARVC N°2024-12 – Virement de crédits Budget Logements

Section dépenses de Fonctionnement :

6811 F555	Amortissements	+ 1 312.00 €
6228 F555	Divers	- 1 312.00 €

Section recettes d'Investissement :

281321-01 F555	Amortissements	+ 1 312.00 €
1641-02 F555	Emprunts	- 1 312.00 €

ARVC N°2024-13– Virement de crédits Budget Principal

Section Dépenses de Fonctionnement :

68128 F020	Amortissements	+ 500.00 €
65568 F020	Autres contributions	+ 4 300.00 €
6228 F720	Divers	- 4 300.00 €
6288 F311	Autres services ext	- 500.00 €

Section Recettes d'Investissement :

281351-01 F020	Amortissements	+ 500.00 €
1641-02 F020	Emprunts	- 500.00 €

ARVC N°2024-14 – Virement de crédits Budget Principal

Section Dépenses de Fonctionnement :

65568 F020	Autres contributions	+ 1 000.00 €
6817 F20	Provisions pour impayés	- 1 000.00 €

N°D2025-01 – Restructuration de la crèche de Paulnay – Missions SPS et Contrôle technique

Vu l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales

Vu délibération du Conseil Communautaire en date du 30 juillet 2020 accordant délégation au Président, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés en procédures adaptées en raison de leur montant lorsque les crédits sont prévus au budget.

Le Président informe que dans le cadre du projet de restructuration de la Crèche de Paulnay, il a validé les devis suivants :

Mission de contrôle technique

SOCOTEC – 36000 Châteauroux, pour un montant de 2 700 € HT soit 3 240 € TTC

Mission SPS :

SOCOTEC – 36000 Châteauroux, pour un montant de 1 820 € HT soit 2 184 € TTC

01/01-2025 – Débat d'orientations budgétaires 2025

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil Communautaire qu'en vertu des articles L 2312-1 et L5211-36 du code général des collectivités territoriales, un débat d'orientations budgétaires est obligatoire pour les EPCI qui comprennent au moins une commune de 3500 habitants et plus.

Monsieur le Président fait part des orientations budgétaires retenues par le Bureau suite au travail des commissions, pour l'année 2025. Le Conseil Communautaire, prend acte du débat d'orientations budgétaires 2025.

Ordures ménagères**01/02-2025 – Collecte sélective : Convention avec l'éco organisme EcoDDS**

Monsieur le Président rappelle la création depuis le 20 avril 2013, de l'éco organisme EcoDDS dont la mission est d'organiser la collecte sélective des DDS (Déchets Diffus Spécifiques des ménages) et leur traitement à l'échelle nationale.

Il propose la signature d'une convention avec l'éco organisme EcoDDS aux conditions principales suivantes :

- **Durée** : 1er jour du mois calendaire suivant la contre signature par EcoDDS de la convention et pour une durée indéterminée, tant qu'EcoDDS est titulaire de manière continue d'un agrément.
- **Engagement de la Communauté de Communes Cœur de Brenne** de collecter séparément et remettre à EcoDDS (ou tout tiers diligenté par ce dernier), les DDS apportés selon les règles fixées par l'éco-organisme.
La Communauté de Communes Cœur de Brenne ne collectera pour le compte d'EcoDDS que les déchets définis dans l'arrêté produits de la filière.
- **Engagements de l'éco-organisme** :
 - Mise à disposition des contenants gratuitement pour la collecte séparée des déchets,
 - Mise à disposition d'un kit de communication.
 - Prise en charge en nature de la formation des agents de déchetterie.
 - Engagement à procéder à l'enlèvement des contenants.

Les soutiens EcoDDS seront les suivants :

- Déchetteries : selon le barème de la convention type :

Barème de soutiens aux déchetteries et EPI

Catégorie	Quantité de DDS collectés sur une année civile par déchetterie au titre de la convention	Part forfaitaire	Part variable par déchetterie et par année civile	Total par Déchetterie et par an*	Nombre de kits EPI par déchetterie et par an**.
A	> 48 T /an	686 €	2 727 €	3 413 €	4
B	24 à < 48 T / an	686 €	1 209 €	1 895 €	3
C	12 à < 24 T/an	686 €	648 €	1 334 €	2
D	< 12 T/an	686 €	237 €	923 €	1

- Participation aux Equipements Protections Individuelles
- Communication locale : 0,03 euros/habitant*
- Prise directe des contrats opérateurs
- Formation des agents de déchetterie.

* Indicateur : population municipale légale INSEE pour l'année de référence

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de conventionner aux conditions listées ci-dessus avec l'éco-organisme EcoDDS, et autorise le Président à signer la convention et tout document y afférent.

Affaires économiques

N°01/03-2025 – Réhabilitation d'une Boulangerie de Martizay : Plan de financement prévisionnel

Monsieur le Président rappelle le projet réhabilitation de la boulangerie de Martizay. Suite au résultat de la consultation des entreprises, il convient d'en arrêter le plan de financement prévisionnel :

Dépenses HT :

Travaux	240 019,50 €
Matériel et équipements de boulangerie	112 350,00 €
Honoraires et frais divers	40 462,33 €
Total HT	392 831,83 €

Plan de financement :

Etat – DETR-DSIL 40 %	157 132,73 €
Région Centre – CRST 21 - 30 %	117 849,55 €
Département - FDAMACZR	50 000,00 €

Total subventions :	324 982,28 €
---------------------	--------------

Reste à la charge de la CDC	67 849,55 €
-----------------------------	-------------

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve le plan de financement tel que proposé, autorise le Président à déposer les dossiers de demande de subventions auprès des Co-financeurs et à signer tout document nécessaire au bon déroulement de cette opération.

N°01/04-2025 – Réhabilitation du logement au-dessus de la Boulangerie de Martizay : Plan de financement prévisionnel

Le Président chargé rappelle le projet réhabilitation du logement situé au-dessus de la boulangerie de Martizay. Suite au résultat de la consultation des entreprises, il convient d'en arrêter le plan de financement prévisionnel :

Dépenses HT :

Travaux	154 349,78 €
Honoraires et frais divers	20 931,44 €
Total HT	175 281,22 €
TVA 20%	35 056,24 €
Total TTC	210 337,46 €

Plan de financement :

Etat – DETR-DSIL 40 %	70 112,49 €
Région Centre – CRST 35 - 50 % des dépenses éligibles	21 883,25 €
Département – Une Commune – Un logement	16 000,00 €

Total subventions :	107 995,74 €
---------------------	--------------

Reste à la charge de la CDC	102 341,72 €
-----------------------------	--------------

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve le plan de financement tel que proposé, autorise le Président à déposer les dossiers de demande de subventions auprès des Co-financeurs et à signer tout document nécessaire au bon déroulement de cette opération.

N°01/05-2025 –Projet de la boulangerie de Martizay : bail commercial

Monsieur le Président rappelle aux membres du conseil communautaire le projet de la boulangerie de Martizay et de son logement. Il informe le conseil de la candidature de Monsieur Joseph PIERRON pour l'exploitation et la gérance de ce commerce. Compte tenu de ses qualifications et de son expérience dans la profession de Boulanger et de Pâtissier, il

propose de retenir sa candidature et le cas échéant, de conclure un bail commercial avec ce dernier ou de toute société qu'il constituera pour la gérance de ce commerce.

Il rappelle la délibération N° 06-08-2024 du 17 décembre 2024 fixant les loyers comme suit :

- Pour le commerce : 500 € HT
- Pour le logement : 300 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve les propositions du Président et décide de conclure un bail commercial avec Monsieur Joseph PIERRON ou avec toute société qu'il constituera pour la gérance de ce commerce. Le Conseil charge Maître LUTHIER Notaire à Mézières-en-Brenne de la rédaction dudit bail et autorise le Président à le signer.

N°01/06-2025 – Ensemble immobilier Economique Route de Châteauroux à Mézières en Brenne : Lancement de la première phase de l'étude

Monsieur le Président rappelle aux membres du conseil communautaire la présentation lors de la session du 15 janvier 2024, de l'étude de faisabilité réalisée par le bureau d'études CRESCENDO pour la réhabilitation de l'ensemble immobilier à vocation économique situé à Mézières en Brenne. Il propose de lancer la première phase de travaux.

Discussions :

Monsieur TELLIER pense qu'il convient d'abandonner ce projet car il considère que la Communauté de communes n'a pas d'argent pour sa réalisation et se demande où nous allons prendre son financement.

Monsieur CAMUS indique qu'actuellement il y a des disponibilités financières sur la réhabilitation des friches industrielles.

Monsieur THOMAS souligne que ce projet représente encore plus d'un million d'euros, alors qu'il a y d'autres projets à réaliser avant.

Il est rappelé que ce projet fait partie du Plan Pluriannuel d'investissements 2023-2027 approuvé lors de la séance du 24 septembre 2024.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par 10 voix « Pour », une voix « contre » (Monsieur TELLIER) et 8 absentions (Messieurs THOMAS, CELLERIN, JUBERT, FLEURY, BLANCHET, Mesdames MAROTTE, DANVY, DOUADY et DROZDZ), décide de lancer la première phase de travaux.

Le Président est autorisé à lancer les consultations nécessaires à la réalisation de cette opération, notamment pour le choix d'un maître d'œuvre.

Personnel

N°01/07-2025 – Modification du temps de travail d'un Adjoint Technique

Monsieur le Président informe le Conseil que compte tenu de l'évolution des besoins des services Enfance et Jeunesse, il est nécessaire de modifier le temps de travail d'un Adjoint Technique actuellement à 33 heures par semaine. Il propose de le passer à 35 heures par semaine à compter du 1er mars 2025. Le Président précise que les crédits seront prévus au budget de l'exercice. Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve l'augmentation du temps de travail d'un Adjoint Technique actuellement à 33 heures par semaine, à 35 heures par semaine à compter du 1er mars 2025, sous réserve de l'avis du CST.

Petite enfance - Enfance- Jeunesse

N°01/08-2025 – Petite Enfance - Enfance - Jeunesse - Validation du projet éducatif

Monsieur le Vice-président chargé de la petite enfance, enfance et jeunesse présente au Conseil la proposition de projet éducatif de la communauté de Communes Cœur de Brenne qu'il propose d'approuver :

- Favoriser les interrelations pour une meilleure socialisation
- Valoriser l'individualité au sein du collectif
- Laisser agir l'enfant dans le cadre d'une présence sécurisante favorisant son épanouissement
- Accueillir les particularités de chacun en mettant en place une démarche inclusive.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve le projet éducatif de la communauté de communes tel que proposé.

N°01/09-2025 – Projet de restructuration de la crèche de Paulnay : plan de financement prévisionnel

Monsieur le Vice-président chargé de la Petite enfance, Enfance et Jeunesse rappelle au Conseil le projet de restructuration de la crèche de Paulnay. Il propose d'approuver le plan de financement de cette opération qui serait le suivant :

Dépenses HT :

Etude de faisabilité	2 860 €
Travaux	50 500 €
Honoraires de maîtrise d'œuvre	8 835 €
Mobilier et équipement	5 376 €
Missions SPS et CT	4 520 €
Contrôle de la qualité de l'air	4 620 €
Frais divers	1 000 €
Total HT	77 711 €

Plan de financement :

Subventions CAF et MSA 80% de la base subventionnable	58 472.80 €
Reste à la charge de la CDC 20%	19 238,20 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve le plan de financement ci-dessus et autorise le Président à déposer les dossiers de demande de subventions auprès des Co-financeurs. Le président est autorisé à signer tout document nécessaire au bon déroulement de cette opération.

L'ordre du jour étant clos, le Président lève la séance à 19 h45.

La Secrétaire de séance

Cathy CHAGNON

Le Président,

Jean-Louis CAMUS



Arrêté lors de la session du : **31 MARS 2025**

Publié et affiché le : **08 AVR. 2025**

